



Annulation d'un vol dans le cadre d'un voyage organisé

Par **Cc83**, le **25/12/2023** à **21:21**

Bonjour

Le tour opérateur qui a vendu sur internet un voyage organisé est il dans l'obligation de rembourser la totalité du prix si le vol initial est annulé même s'il propose des alternatives que le voyageur refuse? ce dernier est-il en droit de les refuser ? Et dans quel délai le remboursement doit-il avoir lieu

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **26/12/2023** à **00:27**

BONSOIR

(Saluer est une règle ici).

Merci de préciser votre sujet par l'indication de ce que disent les CGV du voyageur.

Par **miyako**, le **28/12/2023** à **09:46**

Bonjour,

Le site est il en France ,le TO également et la cie aérienne est elle une low cost membre de l'IATA Le contrat est il un inclusive tour forfait ou un vol plus hotel avec contrat séparé?

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Voyages-et-sejours-forfait>

Dans le cas d'un voyage à forfait ,le changement d'horaire du vol n'est pas un chgt d'itinéraire .

Cordialement